

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le centre-ville d'Orléans classé en zone touristique

Le centre-ville d'Orléans est désormais classé en zone touristique depuis le 18 juillet 2018, suite à l'arrêté pris par le Préfet de la Région Centre-Val de Loire : un moyen de développer le commerce en centre-ville et de laisser plus de liberté aux touristes et aux orléanais pour réaliser leurs achats.

Dans l'objectif de poursuivre la dynamisation du centre-ville et le développement touristique du territoire, la ville d'Orléans a fait l'objet d'un arrêté préfectoral lui permettant de classer en zone touristique le cœur de ville situé en intra mail, ainsi que le centre commercial Place d'Arc et le futur MOBE.

Ce classement facilite les ouvertures dominicales pour les commerçants situés dans cette zone, qui n'auront plus à demander une autorisation d'ouverture. Avec une plage horaire des commerces étendue, cette décision favorise également la création d'emploi et dynamise ainsi l'économie locale. Elle permet également de renforcer l'attractivité de la ville pour les touristes, d'accroître l'animation du centre-ville et facilite le quotidien des habitants.

